CONTRAT

1 contrat par animal

Entre

Nom propriétaire de l'animal :
Adresse propriétaire :
Téléphone propriétaire :
Email :
Adresse facebook-messenger :
N° carte d'identité :
Assurance habitation :

et

OBJECTIF ANIMAL , N° Siret 829 265 974 00016

Pour la garde au domicile du propriétaire ou la promenade de :
Carnet de santé à remettre à OBJECTIF ANIMAL
Nom et espèce de l'animal (animaux) :
Race :
Age :
Poids :
Vaccins à jour :
Identification :
Stérilisé : oui-non
Vermifuge à jour : oui-non
Traitement anti-parasites externes à jour : oui-non
Problèmes de sante : indiquer lesquels
-A t'il l'habitude de rester seul dans la journée ? Oui-Non
-fait-il des bêtises ? OUI-NON si oui quels types ?
-soins et attention particulières qu'il est habitué à recevoir ?
-aime être brossé ?
-quantité de nourriture par jour à donner :
-traitement (avec ordonnance) :

Autres informations importantes sur l'animal (habitudes, traitement, comportement etc..) :

Vétérinaire à contacter en cas de nécessité :
Adresse :
Téléphone :
Horaires d'ouverture :

Période de garde-promenade : du au
Fréquence :
Forfait : oui-non lequel :
Tarif :
Montant versé:
Versé le :
Solde :
Mode de règlement : chèque ou espèces
Nombre de clefs confiées
Services annexes gratuits: arroser les plantes, aérer, ouvrir les volets, relever le courrier à la demande :

Mr ou Mme propriétaire de l'animal s'engage à respecter ce contrat qui vaut acceptation des **conditions générales de vente sans réserve notamment les clauses suivantes:**

- tout transport chez le vétérinaire en urgence sera facturé en supplément (voir tarifs sur le site) de même pour le temps passé en achat supplémentaire de litière, nourriture, médicament ou autre manquant nécessaire à l'animal qui sera facturé le prix d'une visite supplémentaire en plus du remboursement des produits avancés ;

-pour les animaux en maison ayant un accès à l'extérieur, Objectif Animal ne peut être tenu pour responsable en cas d'accident, Objectif Animal ne garde pas en général les animaux ayant un accès à l'extérieur et se réserve le droit de ne pas accepter une demande lors de la pré-visite ;

-Je, soussigné, propriétaire de l'animal nommé :
autorise Objectif Animal à faire pratiquer des soins vétérinaires à mon animal en cas de nécessité, après avoir été prévenu dans la mesure du possible, et je m'engage à les payer.

Mr ou Mme accepte qu'Objectif Animal puisse photographier mon animal pour la communication d'Objectif Animal: oui-non

Signatures

Fait à le

LE PROPRIETAIRE DE L'ANIMAL

OBJECTIF ANIMAL

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (C.G.V.)

Objectif Animal

Les CGV d'Objectif Animal comprennent l'essentiel de mes prestations et de mes garanties contractuelles.

Les tarifs en vigueur figurent sur le site internet d'Objectif Animal : http://www.objectifanimal.fr et sont susceptibles de varier en fonction de l'inflation et du prix du carburant.

Mes prestations contractuelles :

Objet : gardes au domicile des particuliers, visites, promenades et taxi-ambulancier animaliers

Gardes, visites, promenade :

En votre absence Objectif Animal prend en charge à votre domicile les visites régulières pour nourrir et prendre soin de votre ou vos animaux (toutes espèces), arroser vos plantes, relever votre courrier, aérer votre domicile, fermer les ouvertures en cas d'intempéries, ouvrir/fermer les volets, mettre en route/arrêter le chauffage ou la climatisation, effectuer quelques travaux ménagers si vos animaux ont sali votre domicile. Dès la fin de notre contrat de services, le propriétaire redevient pleinement responsable de son animal en vertu de l'article L1385 du Code Civil.

Ces prestations sont exécutées sur mes 4 secteurs d'intervention, précisées sur le site internet www.objectifanimal.fr. En dehors de ces secteurs, les prestations sont réalisées sur devis.

Les animaux doivent être sociables et non dangereux. Le client s'engage à signaler tout comportement à risque de son animal ou toute maladie en cours.
Objectif Animal s'engage à fournir un service de qualité, en ayant toujours pour objectif le respect du bien-être, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité de l'animal.
L'animal peut ainsi rester dans son environnement sans perturber ses habitudes et sans subir aucun stress en gardant un environnement familial pendant votre absence.

Pour le bon déroulement de la prestation, vous êtes invité à signer une décharge qui nous autorise à faire soigner votre animal en cas d'urgence et à le transporter chez son vétérinaire

habituel ou le vétérinaire le plus proche (n'oubliez pas de laisser son carnet de santé).
Vous serez averti le plus rapidement possible en cas de problème. Les frais de vétérinaire et éventuellement les frais annexes (transport, médicaments) seront à votre charge et vous vous engagez à les rembourser dès votre retour sur présentation de factures si ils ont été avancés par Objectif Animal. Les traitements vétérinaires en cours ne peuvent être administrés que s'ils sont fournis avec leur ordonnance. **Un chèque de caution devra être fourni à Objectif Animal d'un montant de 200€** permettant de faire face à une situation d'urgence vétérinaire si votre animal est malade avant la garde.

Pour éviter les abandons d'animaux, les non paiements, ou tout autre problème avec le propriétaire de l'animal, **il sera demandé automatiquement une pièce d'identité.**

Maladie de l'animal

1) Maladie avant le début de mes prestations

En cas de maladie de votre animal, vous devez en informer préalablement Objectif Animal et fournir une ordonnance à jour du traitement qu'il faudra poursuivre en votre absence, et en quantité suffisante.
Dans le cas où ceux-ci ne seraient pas fournis, Objectif Animal ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un mauvais suivi du traitement.

Objectif Animal accepte de prendre en charge les animaux malades uniquement si la maladie a été diagnostiquée par un vétérinaire et qu'un traitement adéquat est mis à la disposition d'Objectif Animal avec les ordonnances à jour.

Un chèque de caution devra être fourni à Objectif Animal d'un montant de 200€ permettant de faire face à une situation d'urgence vétérinaire. Idem pour un animal âgé (à partir de 15 ans non malade)

Objectif Animal s'engage à porter la plus grande attention à tous ses clients, et ce durant la durée du contrat. Objectif Animal respectera les besoins fondamentaux liés à l'espèce en général ainsi que les besoins propres à chaque animal.

2) Maladie après le début de mes prestations

En cas de problème médical, Objectif Animal s'engage à prévenir le propriétaire et à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la bonne santé de l'animal dans les plus brefs délais.
En cas de non-réponse de votre part **dans un délai de 12h** et **dans le seul objectif du bien-être de votre animal** , Objectif Animal pourra engager toutes les démarches qu'elle jugera utiles, et ce dans l'ordre qui lui semblera être adéquat en fonction de la situation, telles que :
– consulter un vétérinaire ;
– faire venir à votre domicile un vétérinaire autre que le vétérinaire habituel de votre animal ;
– emmener votre animal aux urgences si Objectif Animal le juge nécessaire, mais en aucun cas Objectif Animal ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident qui surviendrait lors du transport de votre animal.

Objectif Animal ne pourra pas être tenu responsable d'avoir fait intervenir un vétérinaire, étant donné que cette intervention résulte d'une observation sérieuse et réfléchie prise en concertation avec un vétérinaire, et ce, sans abus, dans un souci d'intégrité de la santé de l' animal gardé.

Lorsque le propriétaire signe un contrat de service avec Objectif Animal, il donne son accord total et irrévocable pour que son animal, en cas de maladie ou de doute sérieux sur son

état de santé, soit examiné par un vétérinaire.

Suivant le degré d'urgence et suivant la pertinence d'un déplacement en cas de symptômes de détresse, survenant pendant le séjour, je choisirai la clinique vétérinaire que j'estime la plus adaptée à la situation. Le déplacement sera facturé en tant qu'ambulance animalière (voir tarifs transport) Si l'animal n'est pas déplaçable ou bien si le critère d'intervention à domicile est jugée plus approprié par Objectif Animal, nous ferons appel à un service de vétérinaires à domicile.

Si l'animal doit suivre un traitement selon l'ordonnance d'un vétérinaire tel que comprimés, gouttes, pommades, injections, le contrat fera office de décharge autorisant Objectif Animal à administrer ce traitement. En aucun cas Objectif Animal ne pourra être tenu responsable des suites imputables dues au traitement (effets indésirables, maladie, décès…) et/ou dues à la maladie. Le propriétaire reconnaît les risques liés à la maladie de son animal ainsi qu'à la prise d'un traitement médicamenteux.

Certaines maladies pouvant être présentes depuis des mois, voire des années dans l'organisme de certains animaux, sans pour autant que celui-ci en affiche les signes cliniques.
Objectif Animal ne pourra être tenu responsable des maladies suivantes : Péritonite Infectieuse Féline (PIF), FIV (« sida de l'animal »), Leucose, certaines formes chroniques de Coryza, insuffisances rénales ou hépatiques, teigne, que ces pathologies apparaissent pendant ou après la durée du contrat.

Les frais vétérinaires (consultations, soins) de votre/vos animal (aux) pouvant survenir durant le séjour de l'animal, sont à la charge du propriétaire. Aucun animal suivi par Objectif Animal ne sera laissé sans soins, s'il présente des signes cliniques inquiétants.

Objectif Animal ne pourra pas être tenu responsable du décès d'un animal durant la durée du contrat, sans preuve directe et concluante de sa responsabilité ou négligence. Objectif Animal met tout en oeuvre pour assurer l'entière sécurité des animaux sous sa responsabilité, et peut garantir de son sérieux, professionnalisme, et de ses connaissances mis au service de ses protégés. En cas de doute une autopsie pourra être pratiquée, au frais du propriétaire.

Chaque animal ayant une valeur propre (sentimentale et/ou financière) aux yeux de son propriétaire, nous conseillons aux propriétaires de les faire assurer personnellement.

Pour les promenades de chiens, Objectif Animal ne peut être tenu pour responsable si l'animal pas encore stérilisé ou pas encore castré est en chaleur et se fait féconder ou féconde. Tous les animaux sont tenus en laisse, harnais ou longes. Les chiens catégorisés sont promenés en muselière conformément à la législation, tout détenteur de chien catégorisé doit fournir à Objectif Animal une copie de son certificat d'aptitude.
Toute promenade est obligatoirement suivie d'un moment de repos avant la distribution du repas pour éviter les dilatations torsions d'estomac qui sont mortelles en quelques heures, Objectif Animal ne pourra pas être tenu pour responsable d'un quelconque problème de santé subi par l'animal après une promenade. Il appartient au propriétaire de vermifuger et déparasiter son animal pour éviter notamment toute maladie liée aux tiques notamment lors des promenades.

Pré-visite

Mes prestations commenceront par une première visite, obligatoire, d'une durée de 30mn. Cette première visite s'effectuera sur rdv, à votre domicile. Cette entrevue consiste à bien connaître et identifier vos besoins et surtout d'avoir une prise de contact avec votre animal (ou vos animaux), l'examen de l'environnement et la prise d'informations nécessaires à la bonne exécution de mes prestations (âge, maladies, allergies, tempérament, préférences, soins, traitements en cours, etc.). Une fiche de renseignements très détaillée sera établie pendant cette première visite, et validée par vos soins par le biais d'un formulaire. Sans confirmation de ces instructions de votre part, avant votre départ, Objectif Animal ne pourra être tenu pour responsable des conséquences que cela pourrait engendrer.

Remarque
Si le client fait une nouvelle fois appel à Objectif Animal pour une prestation de garde à domicile, se déroulant à la même adresse et dans des conditions identiques avec les mêmes animaux, la pré-visite ne sera pas nécessaire.

Objectif Animal se réserve le droit de ne pas donner suite après la pré-visite si Objectif Animal ne pense pas être en mesure d'effectuer les prestations à un niveau de qualité adéquat en raisons de comportement du/des animal (aux), état de santé du/des animal(aux), demandes trop spécifiques. La pré-visite ne sera pas facturée dans ce cas.

La pré-visite est facturée 10€, si elle n'est pas concluante de la part du client, elle sera facturée également 10€ pour le temps passé et les frais de déplacement, si Objectif Animal décidait de ne pas donner suite, la visite ne sera par-contre pas facturée.

Cette pré-visite a comme but de mieux connaître vos attentes, votre lieu de vie et surtout toutes les habitudes et besoins de votre/vos animal(aux) mais également
– votre façon de fermer la porte, les fenêtres, les volets
– l'entretien des plantes
– la gestion de la température des lieux (chauffage/climatisation)
– la relève du courrier (afin d'éviter d'éveiller les soupçons sur votre absence et la visite de personnes indésirables)
– le nettoyage des yeux, le brossage, les antécédents médicaux de vos animal(aux)
– les relations avec vos voisins

Cette pré-visite a également pour but de récupérer vos clefs.

Assurances
– celles-ci couvrent les dégâts éventuels causés par moi-même lors de mes visites ainsi que mes accidents de travail et mes déplacements, je suis assurée en responsabilité civile professionnelle
– vérification et suivi de vos clefs au quotidien (tenue à jour d'un registre de clefs)
– vos clefs ANONYMES sont gardées à mon siège social dans une armoire sécurisée

La visite de 30 mn ou 1h comprend :
– nourriture de votre/vos animal(aux)
– changement de l'eau à chaque visite
– nettoyage/filtrage de la litière à chaque visite
– vaisselle de votre animal chaque jour
– alerte en cas d'anomalie de quelque nature que ce soit selon nos engagements
– nettoyage des vomis, pipis, déjections en dehors des litières ou accidentels
– vermifuges, anti-puces, traitement médical pour votre animal (selon ses prescriptions)
– brossage quotidien
– nettoyage des yeux des chats persans ou exotic-shorthair
– jeux, câlins
– envoi d'une photo ou vidéo de votre animal à chaque visite par sms texto avec petit compte-rendu
– arrosage des plantes et fermeture volets…

Dans le cas où des linges ou draps ou tapis ou tissus, meubles seraient salis par votre animal, je traiterai superficiellement les dégâts à savoir les linges, draps, etc. seront placés soit dans un grand sac plastique ou directement dans la machine à laver sans que celle-ci ne soit mise en marche ni utilisée.
En aucun cas, Objectif Animal ne pourrait être tenu pour responsable de bris d'objets ni des salissures engendrées par l'animal sur du mobilier tel que canapé, chaise, fauteuil, tapis. Mon rôle ne consistant qu'à nettoyer superficiellement ces surfaces afin d'éviter les odeurs et dégradations ultérieures. Il vous appartiendra de mettre à disposition des produits nettoyants et du matériel (sopalin, balai, balayette, poubelles)

La promenade des chiens se fait toujours en longe, laisse ou harnais et muselière pour les chiens catégorisés. La promenade peut se faire dans l'environnement proche du chien ou en forêt etc…les frais kilométriques seront rajoutés dans ce cas si le véhicule de taxi-ambulancier animalier doit être utilisé pour le transport.

Conditions financières

Cas général des conditions financières

Les prix sont ceux présentés sur le site internet d'Objectif Animal, régulièrement mis à jour.

Au-delà de 3 animaux, une majoration de 25% est appliquée.

Les tarifs sont les mêmes en semaine, week-end, fériés etc…, aucune majoration pour la garde.

Objectif Animal est agréé organisme de services à la personne SAP n°829265974 par un arrêté préfectoral du Rhône en date du 11/05/2017, et permet donc aux particuliers de bénéficier d'avantages fiscaux (réduction fiscale de 50%) sur ces prestations.

Les règlements sont faits par espèces ou chèques.

Les règlements sont faits à votre domicile au moment de la pré-visite et payables dans leur totalité immédiatement. Une facture vous sera directement remise.

Une facture complémentaire sera établie en cas d'heures supplémentaires ou de frais de vétérinaires ou autres dépenses.

Vous êtes tenus de fournir suffisamment de nourriture, de litière et médicaments le cas échéant pour la durée de votre absence. Si ces dernières étaient insuffisantes, il vous serait facturé un supplément pour les courses en sus des achats que vous vous engagez à rembourser sur présentation des factures, et ce, le jour de votre retour.

En cas de non-paiement de quelque montant que ce soit, Objectif Animal sera en droit d'encaisser le ou les chèques de caution : **un chèque de caution devra être fourni à Objectif Animal d'un montant de 200€** permettant de faire face à une situation d'urgence vétérinaire lorsque l'animal est déjà malade avant le début de sa garde.

Le cas échéant, si le chèque de caution excède les impayés, Objectif Animal remboursera la différence dans un délai de 15 jours maximum.

Changements de tarifs

Objectif Animal se réserve le droit de changer ses tarifs sans préavis. Le tarif appliqué pour la facturation sera celui en vigueur au moment de la réservation.

Nos prix sont susceptibles d'augmenter chaque année, selon le taux d'inflation et le prix du carburant.

Forfait

Les forfaits sont valables 1 an durant l'année civile de janvier à décembre.
Dans le cas d'une annulation en cours du forfait choisi, les visites seront facturées de manière rétroactives au taux non forfaitaire, quelles que soient les circonstances ou les motifs invoqués.

Annulation

– pour toute annulation effectuée dans un délai compris 7 jours avant la date de première visite de la prestation, 15% du montant total de la facture sera retenu.
– pour toute annulation formulée 5 jours avant la date de première visite de la prestation, 30% du montant total du devis sera retenu.
– pour toute annulation formulée 3 jours ou moins avant la date de première visite de la prestation,

50% du montant total du devis sera retenu. Au-delà, 100% du montant total sera retenu.

Toute annulation doit être formulée exclusivement par écrit, au moyen d'un mail ou d'un courrier postal.

Dans le cas où vous auriez déjà remis votre jeu de clefs à Objectif Animal, il vous sera livré directement à votre domicile ou bureau contre signature. **Les frais de livraison étant à votre charge : 10€.**

Modification des dates d'intervention de début ou de fin

En cas de changement de nos dates d'intervention à votre initiative, portant soit sur la date de début ou sur la date de fin de notre prestation, les modalités suivantes s'appliquent :
– modification signalée 3 jours ou moins avant la date de début ou de fin fixée dans votre réservation, une pénalité de 50% sera prélevée sur la valeur du montant annulé.
– modification signalée 3 jours ou plus avant la date de début ou de fin fixée dans votre réservation, cette modification fera l'objet d'un remboursement de la totalité du montant annulé ou donnera lieu à un avoir, valable 6 mois à compter de la date d'émission.

Dans le cas d'un remboursement pour une modification survenue plus de 3 jours avant la date de début, celui-ci sera effectué dans un délai de 15 jours maximum à compter de la date de fin de la prestation. Dans le cas d'un complément financier suite à une modification à apporter par le client avant le début de la prestation, celui-ci sera effectué dès sa demande.

Toute annulation doit être formulée exclusivement par écrit, au moyen d'un mail ou d'un courrier postal. Dans le cas où vous auriez déjà remis votre jeu de clefs à Objectif Animal, il sera livré directement à votre domicile ou au bureau, contre signature. **Les frais étant à votre charge, coût 10€.**

Prolongation de prestation pour force majeure

En cas de prolongation par le client du contrat pour des raisons de force majeure (ex: grève, accident, hospitalisation, décès, catastrophe naturelle), le propriétaire ou sa famille doit prévenir Objectif Animal afin de s'assurer de la possibilité de poursuivre la prestation. Un message de confirmation et d'acceptation (par mail) sera envoyé par Objectif Animal.

Une facturation complémentaire sera due aux mêmes conditions tarifaires que le contrat initial.

Obligations

1) Obligations pour votre/vos animal(aux)

Vous vous engagez à mettre à disposition d'Objectif Animal pour la durée des prestations contractuelles, l'intégralité des documents et accessoires suivants pour votre/vos animal(aux) :

– le(s) carnet(s) de vaccination, attestant des vaccins à jour datant de plus de 15 jours et de moins d'1 an, contre les maladies suivantes : Typhus et Coryza.
– le(s) numéro(s) de tatouage ou de puce(s) électronique(s), démarche obligatoire depuis le 1er janvier 2012 pour les chats et 1999 pour les chiens
– les coordonnées du vétérinaire habituel
– l'alimentation habituelle de votre/vos animal(aux) en quantité suffisante pour toute la durée du séjour, y compris dans le cas d'une alimentation spécifique à un régime médicalisé
– tous les biens nécessaires à son/leur bien-être et ce en nombre suffisant pour couvrir ses/leurs besoin(s) en votre absence : bac(s) à litière, sac(s) à litière de réserve, sacs plastiques, pelle pour la litière, balayette et pelle, aspirateur, accessoires et produits de soin du animal , produits d'hygiène et de nettoyage, brosse/peigne, traitement médical le cas échéant
– une copie de la dernière ordonnance remise par votre vétérinaire, si Objectif Animal doit prendre

votre relais sur le traitement médical de votre animal .
– cage de transport laissée à portée de main, déjà montée avec tous ses accessoires

- laisses, longes, harnais, muselières (si catégorisé) pour les promenades de chiens

2) Obligations logistiques

Vous vous engagez à :

– fournir tous les codes, à jour et les moyens d'accès jusqu'à votre domicile
– confier un jeu complet de vos clefs en état de fonctionnement (ceci sera vérifié lors de la première visite, sous votre surveillance)
– transmettre le nom d'une personne à contacter en cas de besoin (assistance complémentaire auprès de votre animal si maladie au cours du séjour)
– communiquer les coordonnées d'une tierce personne ayant un trousseau de secours de vos clefs. Vous vous engagez à l'avoir prévenue, qu'Objectif Animal pourra prendre contact avec elle et se faire remettre les clés en cas de besoin. Lors d'un départ prévu de plus de 7 jours, il est impératif qu'une tierce personne ait un jeu de clés vous appartenant
– indiquer les références de votre assurance habitation : nom de la compagnie ou du courtier, numéro de sociétaire, numéro de contrat, nom du souscripteur du contrat, contact téléphonique en cas de sinistre.
– rembourser les frais supplémentaires éventuels occasionnés au cours de notre prestation après vous en avoir averti et obtenu votre accord, sur présentation des justificatifs.
– rembourser tout frais rendu nécessaire pour l'entretien/soins de votre animal, qui vous sera facturé par Objectif Animal si nous n'avons pas reçu votre réponse dans un délai de 24h compte tenu de votre éloignement ou de l'impossibilité de communiquer.

3) Autres obligations

– Vous vous engagez à vous assurer que l'animal se trouve dans votre domicile au moment de votre départ.

– En aucun cas, Objectif Animal ne pourra être tenu responsable de la fuite ou disparition d'un animal hors de son domicile sauf faute grave lui incombant directement.
Demeurent exclus de la responsabilité d'Objectif Animal les dommages qui pourraient être causés par les animaux au domicile de leur propriétaire ainsi que les dommages corporels que pourrait subir l'animal s'il venait à s'échapper pour cause indépendante de l'action d'Objectif Animal (trous dans la clôture, fenêtre laissée ouverte par le propriétaire etc...)

– Vous vous engagez à ce que votre animal se trouve en bonne santé. Si votre animal est malade ou affaibli en raison de son âge ou à la suite d'une maladie vous vous engagez à en informer Objectif Animal préalablement et à ce qu'il soit suivi par un vétérinaire.

– Les consignes établies ensemble lors de la première visite sont retranscrites sur un formulaire, Vous vous engagez à valider ces consignes avant chaque nouvelle prestation. En cas de non confirmation de votre part, Objectif Animal ne pourra être tenu pour responsable des conséquences que cela pourrait engendrer.

– Moi-même et mon entreprise sont assurées par notre contrat de Responsabilité Civile Professionnelle.

Horaires de nos prestations à votre domicile

Les heures de visites se font, sauf accords spécifiques, du **lundi au samedi entre 9h et 20h, généralement pendant les heures d'ouverture des cliniques vétérinaires en cas de besoin.**
Les visites peuvent se faire le dimanche sur demande.
Les heures de visites des animaux diabétiques seront programmées à heure fixe selon les

recommandations vétérinaires.

Restitution des clés

Plusieurs options sont proposées quant au mode de restitution des clés de votre domicile. Soit :
– je pourrais vous rendre les clefs à votre domicile ou à votre bureau contre signature (selon horaires d'ouverture), **du lundi au vendredi. Prix de la course à votre charge : 10€.**
– je pourrai les laisser dans votre domicile à la fin de notre intervention (dernière visite) après avoir claqué la porte en partant ou les confier à votre voisin ou tierce personne de confiance sur place.

Si vous donnez certaines instructions spécifiques à Objectif Animal et notamment quant à la restitution de vos clés dans votre boîte aux lettres, vous devez préalablement vérifier que ceci ne tombe pas dans les exclusions de votre assurance.

En aucun cas Objectif Animal ne pourra être responsable des conséquences qui pourraient être provoquées par l'option que vous aurez choisie.

Détails de la prestation de service de garde, promenade et limitation de responsabilités

Objectif Animal offre une large gamme de services contractuels qui sont indiqués sur notre site internet et mis à jour périodiquement.

Vous pouvez préciser dans le complément d'information si vous souhaitez que votre animal soit limité à un périmètre restreint dans votre habitation.

En cas d'incident concernant votre appartement, Objectif Animal vous en informera dans les plus brefs délais.

Objectif Animal respectera les instructions que vous lui aurez données sur l'entretien de votre animal ainsi que pour la gestion de votre domicile. Néanmoins, Objectif Animal ne sera en aucun cas responsable du comportement de votre animal ou de son environnement (par exemple portes qui ferment mal, existence d'une chatière trous dans la clôture, fenêtre avec ou sans oscillo-battant, présence de meubles, objets fragiles etc.) ou des conséquences de vos instructions (vols facilités par une fenêtre ouverte etc.).

Vous acceptez la responsabilité en cas de dommage causé par le comportement de votre animal suite au stress que lui procurera votre départ. De plus, vous attestez que vous êtes assurés pour les dommages causés par l'animal aux tiers et plus généralement avoir une assurance couvrant votre domicile.

Objectif Animal n'est pas responsable en cas de dommages au sein du logement du client, qu'ils résultent, ou non, de l'animal, ou d'une tierce personne, ni en cas de blessure ou de maladie de l'animal, se déclarant pendant l'absence de ses propriétaires, ou à leur retour. De même pendant une promenade en cas d'attaque par un autre animal.

Objectif Animal se réserve le droit d'utiliser son matériel pour la promenade.

Objectif Animal s'engage à :
- Ne divulguer aucune information sur le lieu de la garde et de ses habitants.
- A respecter les lieux
- Ne jamais remettre les clés du domicile à un tiers (sauf accord préalable entre les 2 parties).
- Ne jamais circuler dans les pièces qui ne concernent pas les tâches en rapport avec l'animal.
- Ne pas utiliser les équipements et objets usuels du domicile (téléphone, ordinateur, télévision...) sauf ceux nécessaires à l'entretien de l'animal.
- Ne jamais se faire accompagner par une personne étrangère à Objectif Animal
-A refermer à l'identique toutes les portes et les fenêtres du domicile.
-A nettoyer les petites salissures causées par l'animal
- A ramasser les déjections canines au cours des balades
- Apporter mes compétences et mon affection à tout animal qui me sera confié
-Toujours tenir l'animal attaché lors de ses promenades (promenades uniquement pour les

chiens)
-Aucun animal n'aura accès à l'extérieur sans laisse ou harnais afin d'éviter les risques de fugue
Toutes les prestations sont réalisées par une professionnelle agréée par la Direction de Protection des Populations du Rhône

<u>Taxi-ambulancier animalier :</u>

Le propriétaire de l'animal confirme avoir donné tous les éléments à Objectif Animal concernant son animal domestique (vaccinations, tatouage, puce électronique) et a en sa possession le carnet de santé qui accompagnera l'animal durant la totalité de la prestation et si la catégorie l'exige, muselière et justificatifs en vigueur devront être fournis avant le début de la prestation.
Les animaux non identifiés ne seront pas pris en charge.
Objectif Animal se réserve le droit d'utiliser son propre matériel pour des raisons de sécurité.
Pour le taxi animalier, un questionnaire sera rempli soit par téléphone soit par e-mail afin de connaître l'animal transporté. Pour les urgences d'ambulance animalière, le maximum d'informations sera donné par le propriétaire par téléphone avant la prise en charge.

Objectif Animal s'engage à respecter la réglementation en vigueur lors d'un déplacement ainsi que les conditions d'hygiène et de sécurité durant toute la prestation.
Objectif Animal ne saurait être tenu pour responsable d'un retard ou défaut d'exécution de la prestation prévue lorsque ce retard ou défaut résulte de la survenue d'un cas de force majeure, du fait d'un tiers, du fait de l'administration ou du fait du client.

Objectif Animal s'accorde le droit de refuser la prise en charge d'animaux agressifs, âgés ou trop malades.
Objectif Animal s'accorde le droit de refuser toute prestation allant à l'encontre du bien-être et de la santé des animaux.
Objectif Animal s'accorde le droit de refuser le transport de chatons-chiots de moins de 8 semaines sauf en présence de leur mère, de chatons ou de chiots dont l'ombilic n'est pas cicatrisé, de femelles qui sont à plus de 80% de leur période de gestation, de femelles qui ont mis bas au cours de la semaine précédente (sauf urgence vétérinaire et avec accord du vétérinaire).
Objectif Animal décline toute responsabilité en cas d'aggravation de l'état de santé de l'animal ou de son décès durant son transport.

Objectif Animal se réserve le droit d'utiliser son propre matériel pour la prestation transport de chats (caisses de transport sécurisée aux normes IATA)

Pour le transport taxi animalier et ambulance animalière, le paiement se règle le jour même de la prestation. En cas d'annulation de transport en cours, le déplacement sera facturé au prorata des kilomètres totaux effectués.
Le propriétaire est tenu informé que le délai d'attente sur le lieu de destination est facturé par tranche de 5€/30mn.

L'Annulation de la commande est effectuée par le Client par Internet ou téléphone, à condition de fournir les informations de réservation.

Si ladite annulation est valable, le Client sera remboursé dans un délai de deux jours à compter de la réception par Objectif Animal de la notification de la rétractation du Client, ce dans les conditions suivantes quels que soit les motifs d'annulation :

- annulation plus de 48 heures jours ouvrables avant l'heure prévue de la navette : 100 % du prix payé par le client sera remboursé si paiement avancé.

- annulation entre 48 heures jours ouvrables et 3h00 avant l'heure prévue de la navette : 95 % du prix payé par le client sera remboursé si payé à l'avance , 5 % du prix est facturé à titre de frais de gestion, avec un minimum de 7 Euros TTC pour un paiement effectué à l'avance ou une simple réservation.
- annulation moins de 3 heures avant l'heure prévue du transport : le montant de la course reste acquis à la société à titre d'indemnité.

Cas de force majeure : La force majeure suspend l'exécution du présent contrat pendant sa durée. Seront notamment considérés comme cas de force majeure : cyclones, séismes, inondations, ou tout autre catastrophe naturelle, ou non, rendant la réalisation du service ou le déplacement impossible ou à hauts risques pour Objectif Animal.

Objectif Animal possède une assurance à responsabilité civile professionnelle.
Objectif Animal accepte les règlements par chèques bancaires, postaux et espèces.

Horaire d'ouverture de 8H00 à 19H00 du lundi au samedi, possible le dimanche sur demande, avec également le service d'urgence ambulance animalière le soir.

Lois et Abandon

Article 4 de la Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie du 13 novembre 1987 – Toute personne qui détient un animal de compagnie ou qui a accepté de s'en occuper est responsable de sa santé et de son bien-être.

Sans nouvelles du propriétaire à la date prévue de son retour, le pensionnaire sera considéré comme abandonné (sauf cas de force majeur), et une procédure judiciaire sera engagée avec l'aide d'une association de protection animale qui, après dépôt de plainte, se portera partie civile en vertu de l'article **L521-1 du Code Pénal**.
L'abandon est un acte de cruauté et est puni d'une amende maximale de 30.000 euros et d'une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans de prison. (A titre de peine complémentaire, le Tribunal peut interdire la détention d'un animal).
Les dispositions légales nécessaires seront prises pour le bien-être de l'animal.
Grâce aux associations qui luttent pour le bien-être des animaux, ces derniers sont, depuis la publication au JO du 17 février 2015 de la loi modernisant le statut juridique de l'animal dans le Code civil, enfin reconnus comme un "être vivant doué de sensibilité" (nouvel art. 515-14)

Données Personnelles

Se reporter à l'information donnée sur le site internet d'Objectif Animal concernant les données personnelles (mentions légales et CNIL).

Propriété intellectuelle

L'intégralité des textes et des photos présents sur le site internet d'Objectif Animal reste la propriété d'Objectif Animal. En cela toute copie et/ou diffusion sans accord préalable de notre part est strictement interdite et entraînera des poursuites judiciaires.
© Objectif Animal est une marque déposée auprès de L'INPI, logos et illustrations compris.

Le client accepte sans réserve l'intégralité des conditions générales de vente.
La signature du contrat atteste également que vous avez lu et approuvé les présentes conditions générales dans leur intégralité sans réserve.
Chacune des parties s'engage irrévocablement dès l'acceptation des CGV, et décide de collaborer d'une façon honnête et responsable.

En cas de litige, sans résolution à l'amiable possible, le tribunal du lieu de juridiction dont dépend Objectif Animal sera seul compétent.

OBJECTIF ANIMAL
Taxi-Ambulancier pour Animaux
06-12-16-63-30
Garde, visite, promenade
Copyright 2017 D. MAURICE